

Élections municipales 2020

La Palestine est aussi l'affaire des municipalités

Campagne d'interpellation pour les municipales en Franche-Comté menée par :



Association France-Palestine Solidarité
AFPS Besançon

AFPS de Besançon et sa région :
3 rue Beauregard, 25000 Besançon
afps.besancon@gmail.com
Siège national AFPS :
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris
www.france-palestine.org





AFPS Nord Franche-Comté
afps-gnfc90@hotmail.fr

CCFD-Terre solidaire de Belfort
ccfd90@ccfd-terresolidaire.org
du Doubs
ccfd25@ccfd-terresolidaire.org
du Jura
ccfd39@ccfd-terresolidaire.org



Ligue des Droits de l'Homme de Belfort
belfort@ldh-france.org
de Dole
ldhdole@ldh-france.org
de Vesoul
vesoul@ldh-france.org

Mouvement de la Paix du Doubs
mvtpeix25@free.fr



MRAP du Doubs
mrapp25@netcourrier.com

Terre des Hommes du Doubs
terredeshommesdoubs@orange.fr



Récidev (Ritimo) Bourgogne Franche-Comté
contact@recidev.org

Dans le cadre de la campagne nationale de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine :

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, un réseau de 40 associations françaises œuvrant pour le respect du droit en Palestine, par la sensibilisation du grand public, le plaidoyer auprès des institutions et l'éducation à la solidarité avec le peuple palestinien.

Membres : Amani, Artisans du Monde, AURDIP, AFPS, AJPF, Cedetim, CEMEA, Cimade, CICUP, CCFD-Terre Solidaire, Comité Palestine Israël 44-49, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO, Enfants Réseau Monde/Services, FSGT, LDH, LIFPL-section française, MRAP, Mouvement de la Paix, MIR, MAN, One Justice, Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, SIDI, Soutien Humain/Terre, UJFP. **Observateurs** : Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Chrétiens de la Méditerranée, CRID, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Francas, GAIC, Humanité & Inclusion, Médecins du Monde, Palmed France, PUI Ritimo



« Nous savons trop bien que notre liberté n'est pas complète sans la liberté des Palestiniens » (Nelson Mandela)

Madame la Candidate, Monsieur le Candidat aux élections municipales 2020,

Vous présentez votre candidature aux élections municipales. À ce titre, dans le cadre de la campagne nationale d'interpellation de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine, nos associations en Franche-Comté souhaitent vous interpellier sur des questions concernant le Territoire Palestinien Occupé et Israël.

Comme vous ne l'ignorez pas, l'occupation du Territoire palestinien par Israël est non seulement source de tensions au Proche-Orient, mais encore génère des tensions entre l'Orient et l'Occident. Les questions qui en découlent animent donc également le débat public jusque dans notre propre société, dont une partie est soucieuse des réponses que peuvent y apporter nos élus dans le cadre de leurs fonctions.

Les collectivités territoriales peuvent, à leur échelle, contribuer à faire respecter les droits des Palestinien·ne·s à travers des questions touchant directement aux compétences des municipalités : marchés publics, délégation de service public et coopération décentralisée.

Les principes directeurs en matière de responsabilité sociale de l'OCDE et de l'ONU ne concernent pas que les entreprises ; tous les niveaux de l'État sont invités à les mettre en œuvre, à leur échelle et dans leur champ de compétence. S'il ne s'agit pas pour les municipalités de se substituer au travail diplomatique de l'État, il est en revanche parfaitement des compétences des collectivités territoriales de prendre des positions sur des questions internationales, ainsi que de mettre en place des coopérations et des jumelages à l'étranger.

C'est pourquoi nous nous permettons de soumettre un **questionnaire à votre liste aux élections municipales**, que vous voudrez bien trouver ci-dessous. Merci de nous le **renvoyer avant le 28 février**, afin que nous ayons le temps de traiter et de rendre publiques les réponses. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses à ce questionnaire, signées, **par voie de**

mail au format traitement de texte et une au format pdf, ainsi qu'une copie par voie postale (à l'adresse de l'AFPS de Besançon et de sa région)¹ sur papier à en-tête.

Avec nos remerciements pour votre retour, veuillez croire, Madame la Candidate, Monsieur le Candidat, à notre considération distinguée.



Municipales 2020 - 4 questions aux candidats

#01 - Les municipalités peuvent se doter d'une charte éthique pour des achats publics responsables.

Etablir une charte éthique pour des achats responsables, c'est s'engager à ne pas contracter avec des entreprises qui participent à des violations des droits de l'Homme et du droit international, dans le même esprit que la loi française sur le devoir de vigilance des entreprises adoptée en 2017.

Les municipalités pourront invoquer la charte éthique afin de ne pas contracter avec des entreprises impliquées dans la colonisation lors de l'attribution de marchés publics tels que l'approvisionnement des cantines et les achats de fournitures ou les contrats conclus avec des entreprises de services publics (transports publics, ramassage des ordures, surveillance et sécurité du territoire, gestion de l'eau...). Les municipalités pourront aussi invoquer cette charte pour ne pas renouveler les contrats de délégation de service public avec des entreprises dont les actions appuient manifestement la colonisation.

C'est le cas de Keter, par exemple, qui offre des solutions de rangement en plastique. Egis également, est [encore impliquée](#) dans la maintenance du tramway qui relie Jérusalem-Ouest aux colonies illégales de Jérusalem-Est. Enfin, plusieurs [banques et assurances françaises](#) participent indirectement à l'expansion de la colonisation israélienne illégale.

#02 - Un autre moyen d'intervention est la mise en place de programmes de coopération, en particulier

¹ À l'adresse bisontine mentionnée sur le logo de l'AFPS de Besançon à la page 1

dans le cadre de la **Coopération décentralisée avec des villes et villages palestiniens ou encore avec des camps de réfugiés palestiniens** dans divers domaines : partenariats économique et culturel, échanges et voyages de découverte impliquant des élu·e·s, des acteurs de la société civile ou des jeunes, etc.

En Franche-Comté, 2 villes ont déjà des programmes de coopération décentralisée en Territoire palestinien. Belfort depuis 1994 avec la ville d'Hébron et Besançon qui non seulement a des programmes de coopération décentralisée avec le camp de réfugiés palestinien d'Aqabat Jabr (Cisjordanie, Vallée du Jourdain) depuis 2007, mais également un jumelage avec ce camp depuis 2010.

#03 - La question de la Palestine peut également être portée à l'ordre du jour à travers **l'organisation de débats et le vote de vœux ou de motions au sein de conseils municipaux ou de communauté de communes.**

En Franche-Comté, plusieurs collectivités ont voté des motions concernant la Palestine à la demande de l'AFPS de Besançon et de sa région. Ainsi, Besançon a régulièrement voté des motions (en 2018, elle votait une motion de soutien aux réfugiés palestiniens), en 2012 c'étaient le Conseil régional de Franche-Comté, le Conseil général du Jura, la municipalité d'Héricourt, entre autres, qui votaient également des motions.

D'autres municipalités adoptent régulièrement des motions concernant la Palestine, parmi lesquelles, le Conseil de Paris qui, en juin 2013, se prononçait par exemple en faveur de l'étiquetage différencié des produits des colonies.

Bezons a voté une délibération reconnaissant l'État palestinien sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale et l'exercice du droit au retour pour les réfugiés en accord avec les résolutions de l'ONU. D'autres villes comme Sevrans, Gennevilliers ou Aubervilliers ont voté des motions similaires.

Le Conseil municipal de Bondy, a, lui, voté en 2016 une motion exprimant la volonté de ne plus acheter de produits ou services issus des colonies israéliennes, tout comme Clermont-Ferrand.

#04- Les mairies peuvent enfin **soutenir les associations locales de solidarité internationale, notamment celles qui défendent les droits des Palestinien·ne·s.**

La solidarité est une source importante de création de lien sociaux pour les citoyen·ne·s et elle doit avoir toute sa place dans une commune. Toutes les associations de solidarité internationale et de défense des

droits de l'Homme, dont celles solidaires de la Palestine, doivent avoir les moyens de se réunir et de s'exprimer librement au titre des droits fondamentaux.

Seriez-vous disposé·e, si vous étiez élu·e, à :

- *prendre des mesures concrètes manifestant votre attachement au droit international, aux droits de l'Homme et au droit à l'autodétermination des peuples, partout dans le monde, y compris en Palestine occupée, en organisant par exemple des débats et le vote de vœux ou de motions au sein de conseils municipaux ou de communauté de communes ?*
- *À présenter, ou à tout mettre en œuvre pour soutenir un projet qui serait présenté au Conseil municipal, pour faire adopter une charte éthique, afin que soient introduits systématiquement dans les appels pour des achats, travaux, prestations ou délégations de services de la commune ou de la communauté d'agglomérations, des clauses éthiques qui permettent d'écarter une société qui serait directement ou indirectement impliquée dans une violation du droit international, du droit humanitaire, ou des droits de l'Homme ?* *Clauses s'appliquant que la violation soit réalisée au travers de l'action de ladite société ou d'une de ses filiales, en France ou à l'étranger.*
- *Nouer des liens avec les collectivités territoriales palestiniennes, notamment à travers la coopération décentralisée ?*
- *Donner aux organisations de solidarité internationale les moyens de se réunir et de s'exprimer et notamment à soutenir les associations solidaires des droits des Palestiniens ?*